

Armagh, le 2 mars 2021

Province de Québec  
La Municipalité d'Armagh  
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue à huis clos par visio-conférence le deuxième jour de mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Est également présente à cette visio-conférence : Sylvie Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière et Raymond Godbout, CPA de la Firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Rés.2021-03-01

#### **ORDRE DU JOUR**

- 01- Ouverture.
- 02- Mot de bienvenue du maire.
- 03- Lecture et adoption de l'ordre du jour. **(R)**
- 04- Dépôt du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2020.
- 05- Suivi et adoption des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 23 février 2021. **(R)**
- 06- Rapport de dépenses autorisées. **(R)**
- 07- Période de questions. (Écrite)**
- 08- Sécurité incendie :
  - Approbation du rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2020. **(R)**
  - Modification de deux bornes incendie. **(R)**
- 09- Voirie :
  - Demande de soumissions pour l'entretien des pelouses municipales. **(R)**
  - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. **(R)**
  - Entretien du terrain de balle-soccer. **(R)**
- 10- Urbanisme :
  - Adoption du règlement 188-2021. **(R)**
- 11- Transmission des dossiers administratifs aux membres du Conseil municipal. **(R)**
- 12- Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Érablière BPL senc. **(R)**
- 13- Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Adélard Plante. **(R)**
- 14- Formation de secourisme en milieu de travail. **(R)**
- 15- Projet de numérisation des films historiques de Mme Émilienne Roy par M. Patrick Damien Roy. **(R)**
- 16- Proclamons la promotion de la santé mentale. **(R)**
- 17- Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement par les conseillers.

**DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Lors de la séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 2 mars 2021, M. Raymond Godbout, CPA de la Firme Lemieux Nolet comptables agréés a déposé le rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Rés.2021-03-02

**SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 2 ET 23 FÉVRIER 2021**

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux.

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que les procès-verbaux des séances tenues les 2 et 23 février 2021 soient acceptés tel que rédigés par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-03

**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – FÉVRIER ET MARS 2021**

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer des mois de février et mars 2021 au montant de 163 153.14 \$:

**EXERCICE FINANCIER 2021**

ALARME CLEMENT PELLETIER INC.	SURVEILLANCE ALARME-CENTRAL	206,96
APSAM	FORMATION SIGNALÉUR CHANTIER	140,00
AREO-FEU LTEE	TUYAU-GANTS-VERRIN-SERV. INC.	3 323,36
AUGUSTIN CORMIER ENTR. ELECTRICIEN INC.	ÉLECTRICITÉ USINE FILTRATION	176,47
BRASSARD BURO INC.	BATTERIES AA-BUREAU	21,22
CREAPHISTE	JOURNAL DE MARS 2021	655,36
DECHIQUETAGE DE BEAUCE	DÉCHIQUETAGE-DOCUMENTS	137,97
DENEIGEMENT NICOLAS AUDET	VERS. #4 / DÉNEIGER COUR MUN.	3 618,26
ENGLOBE CORP.	RÉUNION-FOURCHE OUEST PHASE 2	264,44
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)	SENTINELLE CASERNE DE POMPIER	583,50
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)	ÉLECTRICITÉ PARC DES CHUTES	935,38
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU USÉE 20-01-2021	93,13
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU POTABLE-FÉVRIER	98,01
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES EAU USÉE - FÉVRIER	375,97
FINANCIERE GM	LOCATION CAMION GMC-MARS 2020	784,63
GROUPE AKIFER INC.	RAPPORT PPASEP-EAU POTABLE	6 496,09
GROUPE P.G.F. INC.	VERS #4 ENTR. CHEMINS D'HIVER	92 012,19
HYDRO-QUEBEC	ÉLECT. LUMIÈRES DE RUES - JANV	1 093,03
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTRICITÉ COMPLEXE-31 JOURS	1 769,84
HYDRO-QUEBEC	ÉLECT. USINE ÉPURAT. -31 JOURS	1 776,57
INT COMMUNICATION	NOUVEAU SITE INTERNET -VERS 2	2 377,11
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE-SITE WEB-MARS	57,43
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROV. - JANVIER 2021	8 051,56
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROV. - FÉVRIER 2021	6 416,58
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TÉL. IP USINE FILTRATION-MARS	17,72
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET-USINE FILTRATION-MARS	40,19
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	SERVICE INTERNET CHALOIS -MARS	45,94

NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET-POSTE DE REFOU.-MARS	109,23
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQU+EGOUT	137,97
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	BOULON XEZA-SERV. INCENDIE	1,62
PLOMBERIE DORCHESTER (1999) INC.	PLOMBERIE PARC DES CHUTES	1 068,21
PURULATOR COURRIER LTEE	TRANSPORT PRODUITS ARÉO-FEU	86,00
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	PIÈCES FILTRATION/PARC/GARAGE	698,88
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	PIÈCES-PARC-USINE FILT.-GARAGE	71,63
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	PIÈCES-USINE FILT.-PARC-GARAGE	76,04
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	TABLETTES PARC - PIÈCE FILTRAT	48,26
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	PIÈCES USINE FILTRA. ET PARC	90,61
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	ESCOMPTE SUR ACHAT DE JANVIER	- 24,60
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FÉD. / JANVIER 2021	2 725,82
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES DE FÉVRIER	2 147,04
RESEAU BIBLIO / C.R.S.B.P.	TARIFICATION 2021 / SOUTIEN	7 561,49
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE PENSION - JANV. 2021	3 534,82
RREMQ - AON HEWITT	RÉGIME DE PENSION-FÉVRIER 2021	2 794,30
SM-EAU-EXPERT INC.	VALID.+RAPPORT ANNUEL SOMAEU	693,30
SM-EAU-EXPERT INC.	TRAITEM. USINE -VALIDAT. POMPE	1 853,40
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI JOURNAL DE MARS 2021	124,84
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE QUÉBEC	IMMATRICULATION DES VÉHICULES	4 033,68
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASSURANCES COLLECTIVES - MARS	1 577,09
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT COPIEUR D.G.-FÉVRIER	83,74
USD GLOBAL INC.	7 BACS BLEUS 360 LITRES+TRANSP	899,32
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	138,91

Adopté unanimement par les conseillers.

## PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Aucune question écrite.

Rés.2021-03-04

### **APPROBATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance du Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2020;

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil approuve le Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2020 produit par la MRC de Bellechasse conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-05

### **MODIFICATION DE DEUX BORNES INCENDIE**

**ATTENDU QUE** lors de la modification ou réparation de bornes incendie nous favorisons l'uniformité des prises de raccordement avec les autres services incendie susceptibles de nous porter assistance ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que ce Conseil accepte la soumission déposée par HUOT au montant de 4 685 \$ (taxes en sus) afin de procéder à l'uniformisation des prises de raccordement de deux (2) autres bornes incendie sur notre réseau de distribution soient : la borne incendie numéro 1 et la numéro 29.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-06

**DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES DE LA MUNICIPALITÉ D'ARMAGH**

**ATTENDU QUE** le contrat d'entretien des pelouses de la municipalité d'Armagh est arrivé à échéance et qu'il y a lieu de demander des soumissions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1<sup>o</sup> De mandater la directrice générale à procéder à une demande de soumissions pour l'entretien des pelouses de la Municipalité.

2<sup>o</sup> Que le document de soumission soit disponible au bureau de la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-07

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé à notre Municipalité une compensation de 236 978 \$ pour l'entretien de son réseau local pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales de types 1 et 2 tel que défini par le Ministère ainsi que les éléments des ponts dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que la municipalité d'Armagh informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation de la compensation conformément aux objectifs du Programme d'aide du réseau routier local visant à l'entretien courant et préventif des routes locales de types 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-08

**ENTRETIEN DU TERRAIN DE BALLE-SOCCER**

**ATTENDU QUE** le terrain de balle-soccer doit respecter certains standards pour la tenue d'activités reliées à ces sports;

**ATTENDU QU'**un spécialiste de terrain et espace vert a été mandaté l'an dernier pour l'entretien afin de conserver son bel aspect;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,

Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

Que ce Conseil accepte la soumission de Éco Verdure au montant de 1 282.36 \$ avant taxes pour l'entretien tel que recommandé afin de conserver un bel aspect au terrain de balle-soccer.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-09

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2021**

**ATTENDU QU'**il y avait lieu de modifier certains tarifs de compensations pour les services d'égout la modification du taux d'intérêts;

**ATTENDU QU'**un avis de motion incluant une présentation du projet de règlement a été régulièrement donné le 2 février 2021;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée au projet de règlement 188-2021;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

1<sup>o</sup> D'adopter le règlement numéro 188-2021 règlements ayant pour objet de modifier pour l'année fiscale 2021 certains tarifs de compensations pour les services d'égout et de modifier le taux d'intérêt à 0% sur tout compte dû après les dates d'échéance inscrites sur le compte de taxes 2021.

2<sup>o</sup> Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi

Adopté unanimement par les conseillers.

### **PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ARMAGH MRC DE BELLECHASSE**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2021**

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT NOMÉRO 186-2020 « RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 »**

#### **ARTICLE 1 : Modification de l'article 2-1 à la section II du règlement de taxation**

Le règlement 186-2020 fixant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice 2021 est modifié à l'article 2-1 afin d'y modifier les tarifs d'égout suivants :

<b>CATÉGORIES D'USAGES</b>	<b>Tarifs Égout</b>
Morgue & salon funéraire	77.50
Garage (mécanique)	77.50
Bureau de professionnels	38.75
Salon de coiffure	77.50
Dépanneur	77.50

**ARTICLE 2 : Modification de l'article 6-1 à la section VI concernant le taux d'intérêt pour l'année 2021**

Le règlement 186-2020 fixant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice 2021 est modifié à l'article 6-1 afin de modifier le taux d'intérêt à 0 % l'an sur tout compte dû après les dates d'échéance inscrites sur le compte de taxes 2021.

**ARTICLE 3 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

---

Sarto Roy, maire

---

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.

Rés.2021-03-10

**TRANSMISSION DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Armagh doit préparer plusieurs dossiers administratifs et les transmettre à divers paliers de gouvernement : fédéral, provincial et municipal ;

**ATTENDU QUE** chaque dossier comporte des spécifications particulières selon les demandes et les critères d'admissibilité à chaque programme;

**ATTENDU QUE** le conseil désire prendre connaissance des dossiers administratifs avant que ceux-ci soient transférés ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que tous les dossiers administratifs soient transmis par la directrice générale à chacun des membres du Conseil municipal pour vérification et approbation avant l'envoi officiel aux divers paliers de gouvernement.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-11

**DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) PAR ÉRABLIÈRE BPL SENC**

**ATTENDU QU'**Érablière BPL senc exploite une érablière sur deux propriétés soit les lots 4 275 694 et le lot 4 275 691 qui sont séparés par le lot numéro 4 277 163 du Domaine de la famille Leblond;

**ATTENDU QUE** le Domaine de la famille Leblond a toujours permis l'accès par un chemin, autorisé le passage des tuyaux et loué les érables sur sa propriété afin qu'Érablière BPL senc exploite sa propriété sur le lot numéro 4 275 691;

**ATTENDU QU'**une demande d'aliénation d'une superficie de 2.16 hectares visée par cette demande consiste à fusionner ses deux propriétés et régulariser le passage sur la propriété du Domaine de la Famille Leblond;

**ATTENDU QUE** cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que ce Conseil appuie la demande d'autorisation d'aliénation déposée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Érablière BPL senc.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-12

**DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) PAR M. ADÉLARD PLANTE**

**ATTENDU QUE** M. Adélarde Plante désire céder une partie de sa propriété à son fils, M. Étienne Plante;

**ATTENDU QUE** cette transaction vise à permettre à M. Étienne Plante de devenir propriétaire de l'érablière qu'il exploite depuis près de vingt ans;

**ATTENDU QU'**une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque M. Adélarde Plante demeurera propriétaire de lots contigus au lot visé par la demande;

**ATTENDU QUE** cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

**ATTENDU QUE** la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

D'appuyer la demande d'autorisation d'aliénation déposée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par M. Adélarde Plante.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-13

**FORMATION DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL**

**ATTENDU QUE** la certification de secourisme en milieu de travail des employés municipaux vient à échéance en mars;

**ATTENDU QU'**une formation est offerte par Formation Urgence Vie en avril prochain;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,  
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

<sup>10</sup> D'autoriser le personnel de la Municipalité dont les cartes de compétence viennent à échéance à suivre le cours de formation obligatoire de « Secourisme en milieu de travail ».

2<sup>o</sup> Que la Municipalité assume les frais reliés à cette formation.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-14

**PROJET DE NUMÉRISATION DES FILMS HISTORIQUES DE MME ÉMILIE NNE ROY PAR M. PATRICK DAMIEN ROY**

**ATTENDU QU'**une rencontre entre M. Patrick Damien Roy et les membres du Conseil municipal a eu lieu en lien avec le projet de numérisation des films historiques de Mme Émilienne Roy;

**ATTENDU QUE** M. Patrick Damien Roy a fourni en novembre dernier à la Municipalité et ce, sans frais, les photos extraites des films tel que stipulé à la résolution 2018-02-07;

**ATTENDU QUE** les photos obtenues répondent aux conditions exigées et permettront leur diffusion sur le site internet;

**ATTENDU QUE** M. Patrick Damien Roy a rempli toutes ses obligations envers la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,  
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1<sup>o</sup> Que ce Conseil remercie M. Patrick Damien Roy pour la qualité du travail effectué à fournir les photos extraites des films historiques de Mme Émilienne Roy.

2<sup>o</sup> Que la Municipalité encourage M. Patrick Damien Roy à poursuivre son projet de numérisation des films historiques de Mme Émilienne Roy et lui souhaite de trouver les fonds nécessaires pour concrétiser son œuvre.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-15

**PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021**

**ATTENDU QUE** promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

**ATTENDU QUE** le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroulera du 3 au 9 mai 2021;

**ATTENDU QUE** favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de leur population;

**EN CONSÉQUENCE,**

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que le conseil municipal d'Armagh proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE ».

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-03-16

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,  
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 20h12, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sarto Roy, maire

---

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.